



Fonctionariat et auto-édition

Par Pat8664

Bonjour à tous et à toutes

Mon mari est fonctionnaire (facteur), je suis en auto-entreprise (thérapeute).

Mon mari écrit et nous souhaiterions vendre ses romans en tant qu'auteur auto-édité.

Il n'est pas possible pour mon époux de demander un temps partiel et de se déclarer.

Aussi, je souhaiterais savoir comment nous pouvons vendre ses ouvrages (en temps qu'auteur auto-édité puisque je m'occupe aussi de la correction et mise en page des romans) en toute légalité.

Je vous remercie par avance. Cordialement. Patricia

Par kang74

Bonjour

Je ne vois pas bien pourquoi votre mari ne serait pas autorisé à vendre des livres .

Il faut l'autorisation de sa hiérarchie .

[url=https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations/le-cumul-dactivites-et-les-passages-entre-les-secteurs-public-et-prive]https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations/le-cumul-dactivites-et-les-passages-entre-les-secteurs-public-et-prive[/url]

En tant qu'artiste auteur deux statuts sont possibles :

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22388]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22388[/url]